

Canadian Group
Inter-Parliamentary Union



Groupe canadien
Union interparlementaire

**Rapport de la délégation parlementaire canadienne
à la Quinzième Session du Comité de pilotage sur la
Conférence parlementaire sur l'Organisation mondiale du
commerce**

Groupe canadien de l'Union interparlementaire (UIP)

**Genève, Suisse
14 et 15 juin 2007**

Rapport de la délégation parlementaire canadienne à la Quinzième Session du Comité de pilotage sur la Conférence parlementaire sur l'Organisation mondiale du commerce (OMC)

Organisé conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen

1. Contexte

La Conférence parlementaire sur l'OMC est une initiative conjointe de l'Union interparlementaire et du Parlement européen. Son objectif principal est de rendre l'OMC plus transparente vis-à-vis de l'extérieur et de faire en sorte que cet organisme intergouvernemental rende compte de son action aux élus que sont les législateurs. Les sessions de la Conférence se tiennent une fois par an ainsi qu'à l'occasion des conférences ministérielles de l'OMC.

Le comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC est responsable de toutes les questions relatives à l'organisation de la Conférence parlementaire sur l'OMC.

2. Ordre du jour

Le comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC s'est réuni les 14 et 15 juin 2007 au siège de l'Union interparlementaire (UIP) à Genève, en Suisse. Les points suivants étaient notamment à l'ordre du jour de la session :

- Les récents développements à l'OMC.
- L'évaluation du résultat de la session annuelle 2006 de la Conférence parlementaire sur l'OMC.
- L'examen parlementaire des politiques commerciales.
- La composition du comité de pilotage.
- Les activités de la Conférence parlementaire sur l'OMC en 2007 et au-delà.

3. La délégation canadienne

La réunion du comité de pilotage a accueilli quarante-cinq participants de parlements nationaux représentant 20 pays et d'assemblées parlementaires régionales, dont M. Ted Menzies, député (secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale et du ministre du Commerce international), du Canada.

4. La réunion

M. Pascal Lamy a ouvert la réunion en mettant le comité de pilotage au fait de l'état actuel des négociations commerciales multilatérales. Cela a été suivi par une discussion sur les façons d'accroître la contribution parlementaire à la reprise des

discussions commerciales de l'OMC. Le résumé détaillé de l'exposé de M. Lamy et le résumé des décisions prises par le comité de pilotage sont présentés à l'Annexe 1.

À la fin de la Réunion, le 15 juin, le comité de pilotage a adopté la Déclaration suivante :

Nous sommes réconfortés par les mots prononcés par le Directeur général de l'OMC, M. Pascal Lamy, à la réunion de notre comité de pilotage. Nous croyons savoir qu'un accord intérimaire ouvrant la voie à un aboutissement possible du Cycle de Développement de Doha est en vue.

Trois éléments sont cruciaux pour parvenir à un accord provisoire : le montant des réductions en ce qui concerne les subventions agricoles qui faussent le commerce, les tarifs sur les produits agricoles et les tarifs sur les produits industriels. Il se trouve que ces enjeux sont aussi parmi les dossiers les plus sensibles dans nos pays sur le plan politique.

Pour parcourir le chemin restant, les négociateurs à l'OMC doivent unir leurs efforts et rapprocher les positions de négociation les unes des autres. En notre qualité de parlementaires chargés de contrôler l'action des gouvernements, notamment en matière de commerce international, nous sommes fermement convaincus que cela est possible. Un compromis doit être trouvé sous la forme de concessions mutuelles, équilibrées et justes qui tiennent compte du contexte économique mondial et des dangers considérables qui résulteraient d'une impasse prolongée.

Nous prions instamment tous les membres de l'OMC – en particulier les États-Unis d'Amérique, l'Union européenne et les pays en développement membres du G20 – de prendre les mesures nécessaires pour définir l'étendue des concessions pouvant être faites dans les semaines à venir. Nous nous engageons à apporter un soutien parlementaire pour l'aboutissement d'un véritable Cycle de Développement.

Respectueusement soumis,

L'honorable Donald H. Oliver, c.r., sénateur
Président, Groupe canadien de l'UIP

Annexe 1

Résumé des décisions (Source : Union interparlementaire)

1. Le comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC s'est réuni les 14 et 15 juin 2007 au siège de l'Union interparlementaire (UIP) à Genève, en Suisse. La réunion a accueilli 45 participants et participantes. La session était coprésidée par M. G. Versnick, représentant l'UIP, et par Mmes E. Mann et E. Ferriera (pour la dernière partie du deuxième jour), représentant le Parlement européen.

2. Le comité a entrepris ses travaux en rendant hommage à la mémoire de M. Toshikatsu Matsuoka, ancien membre du comité de pilotage et ministre de l'Agriculture et des pêches du Japon, qui est décédé.

3. Le comité a été mis au courant de l'état actuel des négociations du Cycle de Doha par le Directeur général de l'OMC, M. Pascal Lamy. Répondant aux nombreuses questions des membres du comité, M. Lamy a dit que les contacts, les discussions et les négociations ont repris au cours des deux derniers mois et que, selon lui, un accord intérimaire ouvrant la voie à un aboutissement possible du Cycle de Doha est en vue. Trois éléments sont cruciaux pour la conclusion de cet accord intérimaire : le montant des réductions en ce qui concerne les subventions agricoles qui faussent le commerce, les tarifs sur les produits agricoles et les tarifs sur les produits industriels.

4. Selon les mots du Directeur général, les positions de négociation se sont rapprochées récemment et, si la zone d'atterrissage est maintenant en vue, c'est seulement par la voie de compromis qu'il sera possible de l'atteindre. Sur la question des subventions agricoles, il faut un effort supplémentaire de la part des Américains. Les Européens et les Japonais devraient être en mesure d'emboîter le pas sans grande difficulté. En ce qui concerne l'ouverture des marchés agricoles, il faudrait que les Européens et les Japonais bonifient leur offre et que les pays émergents acceptent que la protection à laquelle ils ont droit ne signifie pas qu'il n'y aurait pas d'autre ouverture. En ce qui a trait aux tarifs sur les produits industriels, il faudrait que les pays émergents améliorent les offres qu'ils ont présentées. Tout compte fait, même s'il faut que toutes les parties fassent plus de concessions, un effort politique supplémentaire devrait pouvoir combler l'écart qui reste. Le Directeur général a invité les parlementaires à « regarder par-dessus l'épaule des négociateurs » [traduction] et a demandé à tous ceux qui croient au multilatéralisme d'aider leurs négociateurs à conclure le Cycle de Doha.

5. Encouragés par les mots du Directeur général de l'OMC voulant qu'il soit possible d'en arriver à un accord à la fois politique et technique, les membres du comité de pilotage ont souligné la nécessité d'accentuer la contribution parlementaire au processus. Devant la nature très politique des défis que l'OMC doit relever actuellement, le comité a adopté une déclaration dont le texte est à l'Annexe 2. La déclaration a ensuite été diffusée aux médias à Genève et transmise au Secrétariat de l'OMC.

6. Une discussion en profondeur a eu lieu concernant des questions diverses comme les façons de relancer les négociations bloquées de l'OMC, le fait qu'il s'agit d'un Cycle de développement, l'importance de la 15^e session du comité de pilotage, les discussions en matière d'agriculture, le concept des biens d'environnement, plus de cohérence entre l'aide et le commerce, la dimension éthique des accords commerciaux, la nécessité que les parlements gardent l'oeil sur la prolifération des accords commerciaux bilatéraux et régionaux, le problème du manque de diffusion de l'information entre le pouvoir exécutif et le parlement dans certains pays, pour n'en nommer que quelques-unes.

7. Le comité est revenu sur la question de l'examen parlementaire des politiques commerciales, qui avait déjà été discutée à l'occasion de sa douzième session et de sa treizième session. Le comité avait devant lui le texte du « projet de lignes directrices (normes minimales) sur les relations entre les gouvernements et les parlements concernant les questions de commerce international ». [traduction] Le projet de lignes directrices avait été élaboré par le Secrétariat du Parlement européen sur la base de deux études comparatives, entreprises par le Parlement européen et par le Sénat français respectivement. Le texte avait pour objet de fournir aux parlements d'un code de déontologie pour les relations entre les parlements et les gouvernements et d'assurer que tous les parlements nationaux peuvent participer activement à la politique commerciale et l'influencer. Après s'être penchés sur le projet de lignes directrices, les membres du comité de pilotage ont appuyé l'idée d'orienter les parlements sur les questions commerciales et ont convenu des principes généraux du texte, étant entendu qu'il appartiendrait à chacun des parlements de décider de la part du texte qu'ils pourraient mettre en oeuvre. Les membres du comité de pilotage ont proposé des modifications et demandé au Secrétariat d'élaborer une version révisée du projet de lignes directrices, qui serait distribuée avant la prochaine session du comité. Après l'approbation des lignes directrices par le comité, celles-ci pourraient être distribuées à tous les membres de la Conférence parlementaire afin qu'elles soient adoptées à la prochaine session plénière de la Conférence.

8. Sur la question d'accentuer la capacité des parlements d'examiner l'action gouvernementale dans le domaine du commerce extérieur, le représentant du Niger au comité a dit qu'un réseau de parlementaires chargés des questions relatives à l'OMC avait été créé dans son pays par une décision officielle de l'assemblée nationale. Il a demandé à l'OMC et au Secrétariat de l'UIP de participer à l'organisation d'un colloque sur le renforcement des capacités pour les membres de ce réseau le plus rapidement possible. Les représentants des deux Secrétariats ont entrepris d'examiner la question.

9. Le Secrétariat de l'OMC a également entrepris de fournir aux membres du comité de pilotage un aperçu de l'état actuel des négociations des 21 sujets inclus dans le programme du Cycle de Développement de Doha. Cet aperçu serait présenté avant la prochaine session du comité de pilotage, pour que les membres puissent l'utiliser au cours de la session et au Forum public de l'OMC.

10. Invités par les coprésidents à réfléchir sans oeillères à l'avenir de la Conférence parlementaire sur l'OMC, les membres du comité ont fait valoir que la portée des questions traitées par la Conférence pourrait déborder des sujets couverts actuellement par l'OMC et inclure, par exemple, le commerce et le changement climatique, la

sécurité de l'énergie, la croissance et le commerce. On devrait attribuer des titres plus accrocheurs aux thèmes des panels pour susciter l'intérêt des médias. Il faut penser plus à assurer la parité de genre dans le choix des conférenciers principaux et des conférencières principales et mieux tenir compte de l'impact visuel des questions de parité de genre.

11. S'il ne devait pas se produire de conférence ministérielle de l'OMC avant la fin de 2007, il serait futile de tenir une session parlementaire. On devrait intégrer à la place un événement parlementaire dans le programme du prochain Forum public de l'OMC (à Genève le 4 octobre et le 5 octobre 2007) et organiser une audience avec les représentants commerciaux des grands pays négociateurs de l'OMC, y compris les pays du G4, au cours de la prochaine session du comité de pilotage. Il serait également désirable d'inviter à l'avenir M. Robert Zoellick, le nouveau président de la Banque mondiale. Il faut élargir le bassin de conférenciers et de conférencières, en invitant d'autres pointures comme le lauréat du Prix Nobel, monseigneur Joseph E. Stiglitz. Le comité de pilotage pourrait également envisager la possibilité d'envoyer une délégation auprès du Congrès des États-Unis et des gouvernements et des parlements des autres grands partenaires commerciaux, pour poursuivre le dialogue avec les collègues parlementaires spécialistes du commerce international.

12. Il a été décidé par la suite que la prochaine session du comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC aurait lieu le 3 octobre 2007 à Genève. Il y aurait au programme une audience avec les négociateurs du G4 et un dialogue avec les présidents de quelques-uns des groupes de négociation de l'OMC. Un groupe d'étude parlementaire serait ensuite réuni à l'intérieur du programme du Forum public de l'OMC, sous le thème provisoire du commerce et du changement climatique : le commerce est-il en train d'assassiner notre planète? Le Secrétariat a reçu l'instruction d'élaborer des propositions d'envoi possible de délégations comme il est décrit ci-dessus.

13. Le comité de pilotage a poursuivi sa réflexion sur la question de sa propre composition, incluant un mécanisme de rotation des sièges occupés par les représentants des différents parlements nationaux au comité. Le comité avait été saisi d'un dossier technique élaboré par le Secrétariat de l'UIP, décrivant les mécanismes de rotation de l'Organisation des Nations Unies, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), de l'UIP et de l'OMC. Le dossier contenait aussi des modifications proposées des Règles de procédure de la Conférence parlementaire fondées sur une série de principes d'orientation en matière de rotation sur lesquels le comité s'était penché à sa treizième session.

14. En ce qui concerne la définition des régions géographiques aux fins de la rotation des membres du comité de pilotage représentant les parlements nationaux, le comité a conclu qu'il serait difficile et improductif de calquer les mécanismes de rotation adoptés par l'Organisation des Nations Unies, la CNUCED, l'UIP et l'OMC. La solution la moins problématique serait de conserver le mécanisme actuel de rotation au sein du comité de pilotage, en le modifiant légèrement. Il a été convenu que le comité établirait un tel mécanisme fondé sur la participation des régions à sa prochaine session. Comme tâche finale, le comité établirait un calendrier de mise en place graduelle de la rotation régionale, en gardant à l'esprit la nécessité que les grands partenaires commerciaux et les grandes économies soient toujours représentés.

15. Après avoir examiné les modifications proposées de la Règle de procédure, le comité a demandé au secrétariat d'élaborer une version révisée des modifications proposées et du projet de mécanisme de rotation qui tiendraient compte des suggestions des membres. Le comité reviendrait sur cette question à sa prochaine session, à condition que les principes de rotation convenus ne soient plus contestés.

Dépenses de voyage

| | |
|--------------------------------|---|
| ASSOCIATION | Groupe canadien de l'Union interparlementaire (UIP) |
| ACTIVITÉ | Quinzième Session du Comité de pilotage sur la Conférence parlementaire sur l'Organisation mondiale du commerce |
| DESTINATION | Genève, Suisse |
| DATES | 14 et 15 juin 2007 |
| DÉLÉGATION | |
| SÉNAT | |
| CHAMBRE DES COMMUNES | M. Ted Menzies, député |
| PERSONNEL | Jacques Maziade, Secrétaire exécutif |
| TRANSPORT | 4 378,33 \$ |
| HÉBERGEMENT | 691,35 \$ |
| HOSPITALITÉ | |
| INDEMNITÉS JOURNALIÈRES | 307.90 \$ |
| CADEAUX OFFICIELS | |
| DIVERS | |
| TOTAL | 5 377,58 \$ |